

Que savons-nous sur les électrochocs ?

Lettre du Dr Nicolas Franceschetti

Monsieur,

Les électrochocs étaient souvent appliqués dans les années 50 aux patients pour les rendre « mieux disposés à l'égard des soins hospitaliers et plus 'maniabiles' ». Les psychiatres d'aujourd'hui reconnaissent que les électrochocs ont été souvent utilisés à tort et à travers pour de nombreuses indications. On a encore en tête les programmes secrets, tels que le MK-Ultra, et d'autres moins connus liés surtout aux services secrets et aux régimes totalitaires, tel que le régime soviétique. Aujourd'hui encore cette technique est utilisée pour des séances de torture sous certains régimes, et Abou Ghraib en est l'exemple qui a été le plus médiatisé.

On oublie trop souvent de préciser qu'il s'agit d'induire avec un fort courant une crise épileptique, et une séance d'électrochocs dans les années 40 à 60 avec ses convulsions impressionnantes, est considéré par le CPT (Comité européen pour la prévention de la tortures et des peines ou traitements inhumains) comme un traitement « dégradant à la fois pour les patients et pour le personnel concerné ».

Aujourd'hui, on ne parle plus d'électrochocs, mais d'ECT (électroconvulsivothérapie), la technique a été 'améliorée' par une anesthésie générale, par un blocage chimique des convulsions, par des impulsions électriques différentes. Les indications sont plus précises, on demande l'aval du patient (on lui explique que c'est pour son bien !) et tout semble sous contrôle. On crée toujours neurologiquement une crise épileptique, mais on a 'mis les gants blancs'. On reconnaît qu'il est vrai que le patient peut ressentir des troubles de la mémoire et des troubles cognitifs, mais on s'empresse de rajouter que cela disparaît dans les mois suivants. Il est généralement admis que les patients rechutent fréquemment au cours de la première année.

Comment peut-on accorder du crédit aux spécialistes d'aujourd'hui, alors que leurs prédécesseurs vantaient la technique sans anesthésie, et affirmaient péremptoirement que les effets secondaires étaient rares et négligeables et que cela transformait les patients pour leur plus grand bénéfice ; et cela malgré les évidences du contraire ! Etait-ce de l'autosuggestion ou de la mauvaise foi ? Nous ne le saurons jamais ; mais cela n'incite vraiment pas à la confiance.

En France, il n'existe aucun registre officiel des ECT et il n'existe pas de protocole standardisé connu, chaque établissement utilisant son appareil avec son propre protocole. Il semblerait que cela se rapproche plutôt du 'bricolage maison' que d'un acte scientifique (standardisé, reproductible et dont les données sont comparables et accessibles). De plus, il n'existe aucune étude médicale sérieuse sur l'absence ou la présence de séquelles quelques années après 'la thérapie'. On se contente de répéter le même discours (voir ci-dessus). Si le traitement est si merveilleux, pourquoi ne pas conduire une étude sérieuse sur le sujet ? Son absence est plutôt révélatrice.

A Genève d'où je viens, les électrochocs ne se pratiquent plus, et en Italie, modèle de la psychiatrie à visage humain, les machines à ECT sont considérées depuis plus d'une décennie comme désuètes et dépassées.

Pourquoi insister au XXIème siècle pour administrer un courant électrique qui induit une crise épileptique ? Parce que certains patients s'en trouvent mieux, rétorque-t-on. Oui, mais certains patients se sont aussi trouvés mieux avec la thalidomide et le Vioxx, et pourtant ces produits ont dû être retirés du marché ! D'autre part des patients traités par ECT, et pas un petit nombre, en ont gardé des séquelles.

Ce n'est pas aux détracteurs, mais aux partisans de cette technique de 'prouver' que la technique est efficace, et cela non pas avec des affirmations péremptoires. Les partisans doivent comparer leurs résultats à ceux des psychiatres italiens qui prônent la psychiatrie à visage humain.

En tenant compte de l'utilisation violente et abusive de cette technique par les médecins de la génération précédente, de son association avec la torture encore aujourd'hui dans certains endroits du globe, du manque de rigueur scientifique lié à cet appareil, il devient impératif d'appliquer le principe de précaution, et de décider d'un moratoire sur les ECT. Dans l'année du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la fin de l'ECT en France viendrait à point nommé, et ouvrirait l'ère de la psychiatrie à visage humain.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Dr Nicolas Franceschetti